



OBJET

CS2024-005

—

**ADHESION CHARTE
SOLIDARITE EAU
ANNEE 2024**

Membres en exercice : 14

Membres présents : 10

Votants : 10

Président :

MR LECOURT JEAN-LUC

Présents :

MR GUILMEAU HENRI
MR LECOURT JEAN-LUC
MR GERARD MICHEL
MR BAYEL JEAN-CLAUDE
MR LEBLANC SYLVAIN
MR DUPLAINE LOIC
MR DAVOUST DOMINIQUE
MR HARTOUT PETER
MR MAUNOURY REMY
MR GUYONNET PAYEL CHRISTOPHE

Absents Excusés :

MR ESNULT MARCEL
MME CONNEAU MARIE
MR CHAUVEAU DAVY
MR GESLAIN DENIS

Secrétaire de séance :

MR GERARD MICHEL

**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 12 MARS 2024
Convocation du : 4 MARS 2024**

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 053-200044568-20240312-CS2024_005-DE



Sur proposition de M. le Président après lecture d'un courrier du 12 janvier 2024 en provenance du Conseil Départemental « Direction de la Solidarité » relatif à la prise en charge des factures d'eau dans le cadre de la charte Solidarité Eau.

Le comité Syndical, à l'unanimité des présents, décide d'adhérer à cette charte pour l'année 2024 à hauteur de 0.2049 € par abonné, dans le but de poursuivre cette action de soutien auprès des personnes en situation de précarité.

Pour copie certifiée conforme,

A St Aignan de Couptrain, le 12 mars 2024.

Le Président,
J.-L. LECOURT

